



## CONSEIL — 228<sup>e</sup> SESSION

### DEUXIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, MERCREDI 15 MARS 2023, 10 HEURES)

### RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

#### SÉANCE PUBLIQUE

#### Examen des résolutions et des décisions de l'Assemblée

1. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15461, révision n° 2, qui contient un rapport récapitulatif sur les mesures nécessaires proposées pour donner suite aux résolutions adoptées et aux décisions prises par l'Assemblée de l'OACI à sa 41<sup>e</sup> session. Il est noté que les appendices de la note de travail ont fait l'objet d'une révision pour tenir compte des recommandations formulées par la Commission de navigation aérienne et les comités du Conseil suite à leur examen de la version initiale de la note pendant la phase comités de la 228<sup>e</sup> session.
2. Après examen, le Conseil :
  - a) remercie le Secrétariat d'avoir effectué une révision exhaustive des renseignements contenus dans la note de travail, qui rendent compte des suggestions et recommandations formulées par la Commission de navigation aérienne et les comités du Conseil ;
  - b) entérine les mesures proposées que le Secrétariat prendra pour assurer la mise en œuvre effective des résolutions adoptées et des décisions prises par l'Assemblée à sa 41<sup>e</sup> session, présentées dans les appendices de la note C-WP/15461, révision n° 2, tout en tenant compte de la nécessité de revoir l'ordre de priorité de certaines mesures, comme l'ont suggéré la Commission de navigation aérienne et les comités du Conseil ;
  - c) compte tenu des mesures mentionnées à l'alinéa b) ci-dessus, convient que le Secrétariat reverra, à l'échelle de l'Organisation, l'ordre de priorité des activités qui figurent déjà dans le plan d'activités 2023-2025, ainsi que des nouvelles activités découlant de la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée (2022), et examinera en même temps les affectations de ressources, en vue de présenter le résultat de son travail dans une note au Conseil, dans le cadre d'une séance conjointe du Comité de la gouvernance et du Comité des finances, à la 229<sup>e</sup> session.

**Questions diverses****Rapport du Groupe directeur sur le Forum consultatif OACI-industrie**

3. Le Conseil examine ce point sur la base d'un rapport verbal présenté par le Président du Groupe directeur sur le Forum consultatif OACI-industrie.
4. Après examen, le Conseil :
  - a) prend note des renseignements contenus dans le rapport verbal du Groupe directeur sur le Forum consultatif OACI-industrie et, ce faisant, reconnaît que certaines des mesures proposées émanant de la deuxième réunion du Forum consultatif ont été prises en considération dans les délibérations et décisions ultérieures du Conseil et de l'Assemblée de l'OACI, à sa 41<sup>e</sup> session, en ce qui concerne les carburants d'aviation durables et les carburants d'aviation à moindre émission de carbone ainsi que l'objectif ambitieux à long terme ;
  - b) invite le Groupe directeur à prendre les mesures nécessaires pour organiser le troisième Forum consultatif OACI-industrie sur le thème des systèmes de propulsion nouveaux, notant que la rencontre pourrait avoir lieu les 12 et 13 juin 2023 ;
  - c) demande que, dans le prolongement des thèmes proposés au premier Forum consultatif, le Groupe directeur organise le quatrième Forum sur les thèmes de la cybersécurité et de la cyberrésilience.

**Vol de Mahan Air**

5. Comme suite aux messages électroniques diffusés par le Président du Conseil les 4 et 11 janvier 2023, au sujet d'un vol de Mahan Air en partance pour Dubaï (Émirats arabes unis) depuis Téhéran (République islamique d'Iran), le 26 décembre 2022, le Conseil prend note des renseignements présentés par le Secrétaire général sur la question. Il note aussi que le Secrétariat fera une analyse supplémentaire afin de déterminer les éventuelles conséquences sur la sécurité, la sûreté ou la législation du transport aérien international, et que toute information supplémentaire sera diffusée en temps utile.